



TARN-ET-GARONNE
tarnetgaronne.fr

DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL des DÉLIBÉRATIONS RÉUNION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Séance du 23 octobre 2023

CD20231023_13
id. 2829

Le 23 octobre 2023 à 09h30, les membres du Conseil départemental, légalement convoqués, se sont réunis, à l'Hôtel du Département sous la présidence de Monsieur Michel WEILL, Président.

Nombre de conseillers départementaux : 30
Quorum : 16

Sont présents :

M. BAYLET, M. BELLOC, M. BEQ, M. BERTELLI, Mme BOURDONCLE, Mme CASTAGNÉ, Mme COLOMBIÉ, M. CROS, Mme DELCHER, M. DEPRINCE, Mme DUCASSÉ, M. GONZALEZ, Mme IUS, Mme LE CORRE, M. LOPEZ, Mme MAURIÈGE, Mme NÈGRE, Mme RABAULT, Mme SARDEING, Mme SINOPOLI, M. VAISSIÈRES, M. WEILL.

Sont représentés :

M. ASTRUC (pouvoir à M. BERTELLI), M. BÉSIERS (pouvoir à Mme COLOMBIÉ).

Sont absents :

Monsieur ALBUGUES, Madame DELBREIL, Monsieur DESCAZEAUX, Madame HEULLAND, Madame MORVAN, Monsieur PÉCOU.

Le quorum légal est atteint, l'Assemblée départementale a délibéré.

DÉLIBÉRATION

BUDGET PRINCIPAL - RESTES À RECOUVRER - ADMISSION DE CRÉANCES EN NON-VALEUR ET CRÉANCES ÉTEINTES

Le responsable du service de gestion comptable de Tarn-et-Garonne a établi l'état général des restes à recouvrer pour chacun des comptes de recettes du budget départemental en raison de l'impossibilité d'en effectuer le recouvrement (procès verbaux de carence ou poursuites par voie de saisie/opposition à tiers détenteurs infructueuses).

Il s'agit, le plus souvent, de cas d'insolvabilité des débiteurs.

Ces créances, dont le détail figure ci-après par sous-fonction, s'élèvent à la somme de 196 739 € :

Article 6541 : Créances admises en non-valeur

<u>Sous-fonction 221</u>	
Collèges.....	11,00 €
<u>Sous-fonction 51</u>	
Famille et Enfance.....	621,00 €
<u>Sous-fonction 52</u>	
Personnes handicapées.....	1 627,00 €
<u>Sous-fonction 538</u>	
Personnes âgées.....	68 596,00 €
<u>Sous-fonction 551</u>	
Allocation personnalisée d'autonomie à domicile.....	5 040,00 €
<u>Sous-fonction 553</u>	
Allocation personnalisée d'autonomie versée à l'établissement.....	548,00 €
<u>Sous-fonction 567</u>	
Allocations revenu de solidarité active	114 188,00 €
<u>Sous-fonction 61</u>	
Eau et Assainissement.....	30,00 €
Sous-total.....	190 661,00 €

S'il s'avérait que les débiteurs reviennent à « meilleure fortune », le responsable du service de gestion comptable de Tarn-et-Garonne sera amené à poursuivre le recouvrement de ces créances en non-valeur.

Article 6542 : Créances éteintes

Cette rubrique enregistre les pertes sur les créances dans les cas de jugement de clôture de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif dans le cadre d'une procédure collective ou de rétablissement personnel sans liquidation judiciaire faisant suite à une procédure de surendettement.

Sous-fonction 567

Allocations revenu de solidarité active6 078,00 €

Sous-total..... 6 078,00 €

TOTAL GÉNÉRAL.....196 739,00 €

Il appartient à l'Assemblée départementale de se prononcer sur les propositions de Monsieur le responsable du service de gestion comptable de Tarn-et-Garonne.

*

* *

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la 1ère commission : Finances,

Considérant les propositions du responsable du service de gestion comptable de Tarn-et-Garonne,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- Approuve l'admission en non valeur des créances telles que détaillées supra pour un montant total de 190 661 €,
- Ratifie les crédits correspondants sur l'article 6541 des sous-fonctions 221, 51, 52, 538, 551, 553, 567 et 61 concernant les créances admises en non-valeur,
- Prend acte des créances éteintes présentées supra pour un montant total de 6 078 €,

- Ratifie les crédits correspondants sur l'article 6542 de la sous-fonction 567 concernant les créances éteintes.

Adopté à l'unanimité.

Envoyé en préfecture le 06/11/2023
Reçu en préfecture le 06/11/2023
Publié le 06/11/23
ID : 082-228200010-20231023-3415-DE-1-1

Le Président,

Michel WEILL